

Nous ne devons rien lâcher !

Dans le cadre d'une nouvelle journée d'action dans la Fonction publique, la CGT propose un nouveau rassemblement devant Bercy le 14 novembre en intersyndicale. Nous ne devons rien lâcher sur nos propositions et continuer la mobilisation pour gagner le rejet de la réforme et des négociations sur le CIMM.

Comme c'est le cas depuis que le congé bonifié a été conquis en 1978, de nombreux originaires des départements d'outre-mer ont pu, cet été, retrouver leur pays et se ressourcer en famille. Mais cette période estivale, propice aux départs, n'a pas bénéficié à tout le monde. Toutes celles et ceux qui ont eu leur droit refusé sont restés sur le carreau, victimes de l'interprétation abusive du Centre des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) qui définit le droit à congé bonifié. Des refus plus nombreux dont sont victimes les agents qui prétendent partir en 2020 ont vu leur dossier refusé lors du recensement 2019.

Pas question d'attendre leur réforme car rien ne sera réglé si nous n'imposons pas de négociation sur les critères définissant le CIMM. Et, en ce sens, le rapport des deux parlementaires: Lénaïck ADAM et David LORION, a eu le mérite de mettre en lumière que: les congés bonifiés sont devenus inéquitables « *Le centre des intérêts moraux et matériels est une notion très administrative, empirique, construite sur la jurisprudence du Conseil d'État et n'ayant jamais fait l'objet d'une définition juridique précise opposable aux administrations concernées. Si bien que ce CIMM est laissé à l'appréciation des chefs de service* ».

Voilà qui a le mérite d'être clair. Et plutôt que d'y mettre bon ordre, histoire que toutes les demandes soient traitées équitablement, ils vont encore laisser aux gestionnaires le soin de décider qui aura le droit et qui ne l'aura pas.

L'habit ne fait pas le moine

Peu importe le package dans lequel serait présentée cette réforme, il n'y aura pas de gagnant/gagnant,

comme on voudrait nous le faire croire. Les points qui sont présentés comme positifs ne sont qu'un effet d'habillage destiné à rendre la pilule moins amère.

- » Extension aux collectivités d'outre-mer exclues du droit jusque-là;
- » Prise en charge des enfants de familles recomposées;
- » Maintien de la vie chère;
- » Prise en charge du transport;
- » Le droit bloqué pour 10 ans quand il sera accordé.

Tous les agents, y compris les catégories A et B, doivent se mobiliser le 14 novembre prochain pour défendre le droit aux congés bonifiés, qu'ils soient originaires des DOM ou pas. Refusons la stratégie déployée par nos employeurs qui vise à nous diviser, puis à nous isoler pour mieux piétiner nos droits.

Les cadres ne doivent pas être en reste puisque bien des ICT originaires des DOM ont du mal à faire valoir leurs droits, trop souvent victimes de double discrimination. L'employeur public met en avant un « principe de loyauté » qui interdirait de protester et de faire valoir ses droits. Originaires des DOM, il faudrait choisir entre les droits acquis et la carrière! Inadmissible.

La lutte pour les congés bonifiés concerne tous les agents de la Fonction publique, quelle que soit leur catégorie professionnelle !

Pour la CGT, il n'y a pas d'autre choix qu'une nouvelle mobilisation MASSIVE devant Bercy.

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE

LE 14 NOVEMBRE À 10 HEURES DEVANT BERCY

LES PRÉAVIS DE GRÈVE ONT ÉTÉ DÉPOSÉS

Montreuil, le 4 novembre 2018